

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL 2023

Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue
70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Téléphone : 819 763-3388, poste 254
Courriel : abitibi-temiscamingue.foret@mffp.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture :

Christian Bélisle

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN 978-2-550-95991-5 (PDF)

Table des matières

Table des matières	1
Liste des abréviations et des sigles	1
CONTEXTE.....	2
Cadre légal.....	2
Objectifs de la consultation	2
Période et unités d'aménagement visées	3
Information rendue accessible	5
Bilan de la participation	6
SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER...7	7
Région 08.....	7
UA 81-51, 81-52.....	14
UA 82-51.....	16
UA 83-51.....	19
UA 84-51 et 84-62.....	26
UA 86-51.....	28
Conclusion.....	30
Annexes	31
Annonce de la tenue de la consultation	31
Avis public.....	32
Activité d'information tenue	33

Liste des abréviations et des sigles

BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement ¹
COS	Compartiment d'organisation spatiale
FHVC	Forêt à haute valeur de conservation
FSC	Forest Stewardship Council
km	Kilomètre
LADTF	<i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>
m	Mètre
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
RADF	<i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i>
TBE	Tordeuse de bourgeon de l'épinette
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
Zec	Zone d'exploitation contrôlée

Pour obtenir la liste complète des **sigles** et des **acronymes du domaine forestier**, visitez la page Web suivante du Ministère : <https://mffp.gouv.qc.ca/forets/vocabulaire/forets-acronyme.jsp>.

Pour connaître les différents **concepts forestiers** et le **vocabulaire fréquemment utilisé** par le personnel du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, consultez le glossaire forestier accessible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <https://glossaire-forestier.mffp.gouv.qc.ca/>.

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques.

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le MRNF prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Celui-ci intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

Dans la région forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, le ministre a confié la composition et le fonctionnement des TLGIRT aux MRC. La MRC de Témiscamingue a la responsabilité de la TLGIRT du Témiscamingue, dont les travaux portent sur les unités d'aménagement (UA) 081-51 et 081-52, la Ville de Rouyn-Noranda est concernée par l'UA 082-51, la MRC de La Vallée-de-l'Or par les UA 083-51, 084-51 et 084-62 et la MRC d'Abitibi par l'UA 086-51.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but de :

- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et intégrer, lorsque possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;

- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

Source : *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*, 2021.

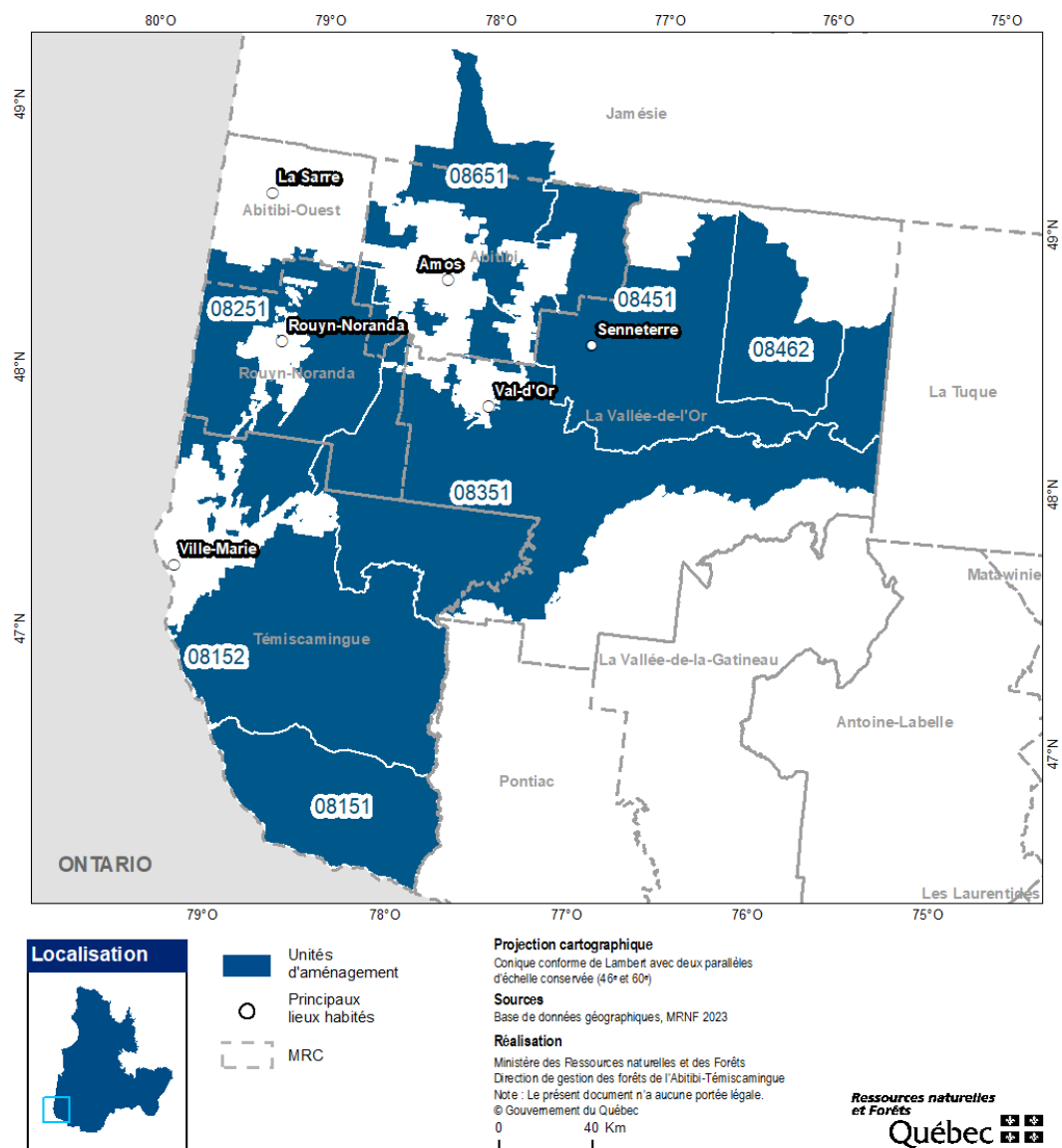
PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 23 janvier au 16 février 2023, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) des unités d'aménagement 081-51, 081-52, 082-51, 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté en annexe.

Consultation sur les plans d'aménagement forestier intégrés

Unités d'aménagement concernées 081-51, 081-52, 082-51, 083-51, 084-51, 084-62, 086-51



Carte 1 – Unités d'aménagement visées par la consultation

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le MRNF a produit et mis en ligne une carte interactive permettant de consulter le plan d'aménagement forestier détaillé. Cette carte était diffusée sur son site à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.gouvernement.qc.ca/plans-forestiers-regionaux-et-consultations). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Pour visionner la carte interactive de la consultation, [cliquez ici](#).

Durant la période de la consultation, les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec les équipes du MRNF durant les heures d'ouverture.

BILAN DE LA PARTICIPATION

Dans le cadre de la présente consultation publique, 117 personnes ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique ou par courriel. Au total, 268 commentaires ont été reçus, dont 137 formulés par un organisme, une association ou une entreprise. Certains des commentaires contenaient de multiples préoccupations.

Tableau 1 – Nombre de personnes ayant participé à la consultation publique

Répartition des commentaires reçus				
Unité d'aménagement	Nombre de commentaires reçus		Total des commentaires	
	À titre personnel	Au nom d'un organisme	Nombre	%
08	0	5	5	2
081-51	0	10	10	4
081-52	5	15	20	7
082-51	84	34	118	44
083-51	13	46	59	22
084-51	2	13	15	5
084-62	14	13	27	10
086-51	13	3	16	6
Toutes les UA	131	137	268	100 %

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER

Afin d'en faciliter le suivi, le MRNF préconise de résumer et de présenter chacun des commentaires reçus sous forme de tableau. Cette méthode facilite le repérage de l'information, tout en permettant de visualiser rapidement l'ensemble des préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Elle permet, du même coup, de prendre acte des éléments de réponse du MRNF et de connaître les mesures qui seront déployées.

Tableau 2 – Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

RÉGION 08

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	Bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement	L'ampleur des travaux prévus dans les chantiers TBE est préoccupante. Plusieurs de ces chantiers se trouvent dans des peuplements immatures, ce qui pourrait nuire à la pérennité de la ressource et au rendement économique soutenu de l'industrie.	L'objectif du plan spécial est de récupérer les volumes touchés susceptibles de devenir impropres à la transformation. Les répercussions sur la possibilité forestière seront prises en compte dans les calculs subséquents du Forestier en chef.
Localisation des travaux	Bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement	De la récolte est prévue dans une FHVC. Il doit y avoir des modalités permettant de respecter les critères pour garder la forêt en haute valeur de conservation telles que le maintien de plus de 50 % de la forêt productive en peuplements matures et de moins de 5 % de forêts récemment perturbées.	Lors des consultations portant sur le PAFIO, les superficies en consultation couvrent souvent des superficies beaucoup plus grandes que les secteurs d'intervention qui seront planifiés. Pour ce secteur, seulement 4,6 % de la superficie soumise à la consultation fera partie des secteurs d'intervention potentiels.

Localisation des travaux	Bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement	De la récolte est prévue dans des secteurs sensibles socialement. Il est important que l'esprit de l'entente paysage soit respecté.	L'ensemble des chantiers situés dans des sites sensibles identifiés à l'entente paysage respecteront les critères convenus par la TLGIRT.
Localisation des travaux	Bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement	De la récolte est prévue dans des massifs où vivent des espèces sensibles à la fragmentation telles que la martre. Ces massifs ont été mis en place en réponse aux préoccupations de la TLGIRT par rapport à la connectivité du territoire. Il faudrait que les massifs soient maintenus ou remplacés.	Un suivi des massifs est réalisé pour maintenir les seuils minimaux de forêt de 7 m et de peuplement adéquat pour la martre. Ce suivi sera présenté à la TLGIRT, en même temps que seront effectués d'autres suivis par rapport à d'autres enjeux.
Localisation des travaux	Bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement	Il y a un chantier du plan spécial TBE situé dans une aire de confinement de cerf de Virginie. Il est important de récolter les arbres affectés par la TBE, mais certaines modalités doivent absolument être respectées pour ne pas perdre la fonction des ravages.	La planification des secteurs d'intervention sera élaborée en partenariat avec le MELCCFP afin de maintenir et de favoriser les conditions propices au cerf tout en respectant le RADF.
Localisation des travaux	Bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement	Certains chantiers se trouvent en partie dans des FHVC. Il serait important de respecter les modalités et de contacter les détenteurs du certificat FSC.	Les modalités particulières identifiées pour le certificat FSC seront prises en compte dans le cadre de la planification. Les détenteurs du certificat forestier seront informés par l'intermédiaire de la table opérationnelle locale.
Localisation des travaux	Bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement	Certains chantiers se trouvent en partie dans une zone d'étude visée par un projet d'aire protégée. Selon la certification forestière, la récolte prévue dans cette zone constitue un enjeu.	La zone indiquée est à l'étude depuis 2007 et n'a pas fait l'objet d'une annonce d'intention en 2020 par le MELCCFP. Il est important de savoir que préalablement à la désignation officielle d'une aire protégée, les activités sur ces territoires demeurent régies par la loi. De ce fait, cette zone ne bénéficie d'aucune protection légale en ce qui concerne les activités d'aménagement forestier. Ce territoire est affecté par la TBE depuis plusieurs années. Une remise en production après une intervention permettra de restaurer ces forêts et de maintenir un couvert forestier à long terme.
Processus	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Le contenu du plan ne se concilie pas avec les intérêts et préoccupations des pourvoiries. Le plan ne permet pas de	Les secteurs présentés lors de la consultation du PAFIO visent à recueillir les préoccupations des utilisateurs de la forêt en amont de la planification plus détaillée. Les

		connaître les intentions du MRNF et, par conséquent, il ne permet pas aux pourvoiries de se prononcer de façon juste et éclairée. La présentation de plans de coupe de telle envergure, qui ne tiennent pas compte de l'existence de baux, des entreprises et des enjeux des pourvoiries, ne permet pas de connaître les intentions réelles du MRNF ou l'effet de ces intentions.	secteurs présentés sont donc grossiers et seront raffinés en fonction des préoccupations formulées par tous les utilisateurs de la forêt, de la réglementation et des contraintes opérationnelles. La consultation est le moment idéal pour les pourvoiries de manifester leurs besoins et préoccupations.
Quiétude	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Afin d'assurer leur développement, le maintien de paysages et d'habitats de qualité faunique ainsi que l'attrait touristique, les pourvoiries souhaiteraient participer à la planification des secteurs d'intervention et que cela se déroule au moins un an avant la récolte. Les pourvoiries souhaitent également convenir des secteurs à récolter et du développement du réseau routier à long terme.	La consultation est le moment idéal pour signifier les besoins et préoccupations. Une participation active aux consultations permettra de discuter des préoccupations en détail et de les prendre en considération lors de la planification des secteurs d'intervention. La programmation annuelle est publiée sur Internet au 1^{er} avril pour la prochaine année (du 1^{er} avril au 31 mars). De plus, il est difficile de déterminer les chantiers qui seront récoltés une année à l'avance puisque le MRNF dépose une banque de chantiers qui équivaut à trois années de récolte en décembre. Les compagnies forestières utilisent cette banque pour élaborer ensuite leur programmation annuelle. Cette programmation est publiée sur Internet. En ce qui a trait à la planification de chemins à long terme, les préoccupations des pourvoyeurs pourront être rediscutées lors des activités entourant le développement de la politique ministérielle sur la gestion des chemins.
Type de travaux forestiers	Zec, pourvoirie, réserve faunique	L'activité de prélèvement du petit gibier est en croissance depuis plusieurs années et les travaux sylvicoles non commerciaux ont un impact sur la qualité de l'habitat de la petite faune. Le demandeur propose une liste de modifications aux travaux sylvicoles non commerciaux dans les pourvoiries afin de favoriser l'habitat du petit gibier et soumet	Chaque gestionnaire de pourvoirie est invité à présenter les enjeux qui le touchent spécifiquement. Ces enjeux pourraient faire l'objet de mesures opérationnelles. Un suivi de l'impact des travaux sur l'habitat est présenté dans le document <i>Analyse des enjeux</i> qui accompagne le PAFIT 2023-2028. Pour l'instant, nous n'identifions pas d'enjeu majeur.

		aussi une liste de périodes de travaux à éviter afin d'accommoder la clientèle.	À la pièce, il serait possible de mettre en place des mesures d'harmonisation pour des préoccupations spécifiques.
Quiétude	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Les pourvoiries ne désirent pas avoir de campements temporaires sur leur territoire durant la réalisation des travaux d'aménagement forestier.	Selon le <i>Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État</i>, article 36.2 : « Toute personne qui pratique le camping sur les terres du domaine de l'État doit respecter les conditions suivantes : 1° utiliser un équipement de camping mobile, temporaire et non attaché au sol; 2° quitter l'emplacement occupé au terme d'un séjour ne pouvant excéder 7 mois dans une même année; 3° enlever, à la fin du séjour, l'équipement de camping de l'emplacement occupé, nettoyer l'emplacement, le remettre dans son état original et ramener ses déchets. » Sous ces conditions, les travailleurs n'ont pas l'obligation de demander de droit d'occupation temporaire et le MRNF n'a pas le pouvoir de l'exiger, et ce, même sur le territoire d'une pourvoirie à droits exclusifs, puisque l'exclusivité ne vise que les activités d'exploitation de la faune. Le territoire de la pourvoirie demeure public. Toutefois, le MRNF invite les pourvoyeurs à exprimer cette préoccupation aux BGA lors des rencontres d'harmonisation.
Processus	Groupe environnemental	La carte interactive ne répond pas au besoin de consultation. Les informations sont trop générales et ne permettent pas de bien juger l'impact des travaux.	Les consultations publiques du PAFIO ne sont pas une reddition de comptes sur la prise en compte des objectifs d'aménagement du PAFIT ou le respect de la réglementation. La consultation vise à connaître les préoccupations des utilisateurs de la forêt à des endroits précis en amont du processus de planification afin qu'elles soient prises en compte lors de la planification des chantiers. La carte interactive présente une vision globale de la planification de l'aménagement forestier, ce qui permettra d'intégrer les préoccupations reçues par les utilisateurs lors de la planification fine. Plusieurs données publiques sont disponibles sur Forêt ouverte (gouv.qc.ca).

Processus	Groupe environnemental	La publicité entourant l'annonce des consultations est insuffisante.	Le MRNF prendra ce commentaire en considération pour les prochaines consultations.
Biodiversité	Groupe environnemental	Près d'un tiers des coupes de régénération sont prévues dans les peuplements ayant des attributs de classe d'âge associée aux vieilles forêts. Cela a pour conséquence que 5,6 % des vieilles forêts sont planifiées pour la récolte. Si on considère l'aménagement forestier sur une échelle de 100 ans, il devrait y avoir un maximum de 5 % pour les cinq prochaines années pour éviter, à long terme, la perte complète des vieilles forêts. Faire plus de coupes partielles devrait être préconisé afin de créer plus de structures complexes.	Les portraits présentés dans le document <i>Analyse des enjeux</i> qui accompagne le PAFIT montrent une progression depuis le dernier inventaire décennal dans la proportion de peuplements présentant une structure interne complexe, dont les vieilles forêts. Les unités d'aménagement de la région présentent plus de 50 % du niveau historique. De plus, l'épidémie actuelle de la TBE pourrait laisser plusieurs peuplements non récupérés qui présenteraient des attributs de structure interne complexe. Les coupes partielles ne sont pas toujours applicables. Lorsqu'elles le sont, elles peuvent aider à maintenir ou à créer des structures internes complexes, mais plusieurs enjeux doivent être pris en compte comme le maintien de la productivité et la minimisation des pertes de volumes par mortalité à la suite du traitement. De plus, pour générer un volume équivalent à la coupe de régénération, la coupe partielle doit être faite sur un territoire plus vaste, ce qui occasionne une plus grande perturbation de l'environnement.
Localisation des travaux	Groupe environnemental	Les bandes riveraines en périphérie d'un milieu humide ou hydrique devraient être élargies lorsque c'est possible. Il faudrait augmenter le pourcentage de milieux humides qui bénéficient d'une protection administrative.	Des enjeux précis et documentés pourraient faire l'objet de mesures de protection supplémentaires, par l'intermédiaire de mesures d'harmonisation des usages. Les mécanismes de protection en place et le nombre de milieux humides d'intérêt identifiés dépassent les exigences des lois et règlements encadrant l'aménagement forestier en milieux humides et hydriques. S'il y a un intérêt pour soumettre une ou des propositions détaillées et documentées, elles devront être analysées avant qu'une décision soit prise. Pour le moment, l'ajout de protections n'est pas envisagé. Ces questions peuvent être présentées aux TLGIRT.
Biodiversité	Groupe environnemental	Il y a un chantier prévu dans une aire protégée pour l'aire de confinement du cerf de Virginie. Est-ce que cette aire	L'aire protégée mentionnée est classifiée comme une catégorie IV (paps-016-fr.pdf [iucn.org]). La récolte est possible si certaines modalités sont respectées et que

		protégée a été déclassée pour permettre les travaux forestiers?	l'autorisation du MELCCFP est donnée. Le MRNF travaille en étroite collaboration avec le MELCCFP pour l'élaboration de la planification.
Type de travaux forestiers	Groupe environnemental	Les structures inéquiennes ou irrégulières favorisent une diversité d'habitats pour la faune. Il faudrait augmenter le nombre de coupes partielles ou s'assurer que les coupes de régénération incluent une diversité de rétention. Les arbres à fort diamètre ont une grande importance faunique. Lors du martelage, il faudrait inclure un critère visant leur conservation. Le demandeur propose des mesures particulières pour des espèces en situation précaire telles que la martre, l'engoulevent bois-pourri et le caribou	Le MRNF applique plusieurs mécanismes et s'appuie sur ceux-ci pour maintenir des éléments d'habitats fauniques critiques dans le paysage (gestion des structures d'âge, structure interne, règles d'organisation spatiale). Le développement des modalités et la priorisation des espèces sur lesquelles des travaux sont menés relèvent d'un comité provincial interministériel. En l'absence de modalité provinciale pour des cas particuliers, si un signalement d'espèce a lieu et qu'il est validé, le MRNF et le MELCCFP travailleront de concert pour définir les modalités à appliquer. Le MELCCFP a la responsabilité d'élaborer la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards. Celle-ci sera appliquée une fois publiée.
Biodiversité	Groupe environnemental	Le demandeur s'inquiète du sort des territoires fauniques structurés.	Les gestionnaires de ces territoires sont invités à formuler leurs préoccupations lors de la consultation. Celles-ci peuvent également être abordées aux TLGIRT par leurs représentants.
Infrastructure	Groupe environnemental	Les chemins forestiers ont des impacts importants sur l'environnement. Il devrait y avoir un plan régional de gestion des chemins forestiers. La planification d'un nouveau chemin devrait être accompagnée d'une fermeture d'un vieux chemin. Les chemins en boucle devraient être évités. Une évaluation des chemins existants devrait être menée pour prioriser des actions de fermeture.	En ce qui a trait à la planification de chemins à long terme, les préoccupations des pourvoyeurs pourront être rediscutées lors des activités entourant le développement de la politique ministérielle sur la gestion des chemins.
Biodiversité	Groupe environnemental	Il faudrait augmenter les travaux d'éducation et de reboisement dans le but	Le MRNF reboise près de 50 % des superficies récoltées, puisqu'une importante proportion se régénère naturellement.

		de faire des peuplements mixtes plutôt que monospécifiques. Il est aussi important de reboiser avec d'autres espèces d'arbres que des essences marchandes. En raison des changements climatiques, le MRNF pourrait replanter des essences plus tempérées pour faciliter la migration nordique des espèces plus adaptées.	Pour l'instant, l'éducation des peuplements n'entraîne pas de normalisation excessive des jeunes peuplements. Les peuplements mixtes occupent une bonne proportion du paysage. Le MRNF mène présentement des travaux sur l'adaptation des forêts aux changements climatiques afin d'actualiser ses pratiques.
Type de travaux forestiers	Groupe environnemental	Les plans spéciaux de récupération du bois affecté par le TBE sont inquiétants. Il semble que le MRNF cible des peuplements de faible vulnérabilité ainsi que des peuplements immatures qui ont une faible valeur économique.	Les plans d'aménagement spéciaux pour la récupération de bois affecté par la TBE ont pour objectif d'orienter les récoltes vers les peuplements qui sont plus vulnérables à la TBE. Les chantiers qui sont planifiés à proximité des chantiers TBE sont des chantiers normaux et les volumes qui y sont récoltés font partie de l'aménagement forestier.
Localisation des travaux	Groupe environnemental	Il y a au-dessus de 1 000 ha de coupes prévues sur des eskers.	Les modalités de coupe sur les eskers ont été discutées aux TLGIRT. Le MRNF invite le demandeur à soumettre ses préoccupations aux TLGIRT s'il veut bonifier les modalités.
Biodiversité	Groupe environnemental	Les aires protégées ont pour mission de conserver une diversité d'habitat. Par contre, cela ne protège pas ce qui se passe en périphérie de l'aire protégée. Il devrait y avoir des modalités de coupes autour des aires protégées pour réduire l'impact des travaux forestier sur les aires protégées. Il y a des chantiers qui sont prévus dans des zones d'études d'aire protégée.	Le MRNF ne prévoit pas ajouter de modalité particulière en périphérie des aires protégées. Dans la protection des superficies, l'impact des travaux en périphérie est pris en compte. Préalablement à la désignation officielle d'une aire protégée, les activités sur ces territoires demeurent régies par la loi. Actuellement, cette zone ne bénéficie d'aucune protection légale concernant les activités d'aménagement forestier.

UA 81-51, 81-52

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	Chasseur, pêcheur	Les tiers désirent avoir plus d'information sur certains chantiers. Un des chantiers est à proximité d'un massif forestier fortement utilisé par la faune.	Un chantier est ciblé dans le cadre du plan spécial de récupération des superficies affectées par la TBE. La préoccupation sera prise en compte lors de la planification du chantier. Les tiers seront contactés lorsque la planification fine sera plus avancée. À la suite d'une analyse plus détaillée, la récolte d'un chantier devra être réalisée ultérieurement, étant donné ces caractéristiques forestières actuelles.
	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Les travaux auront un impact sur les activités commerciales de la pourvoirie.	Des harmonisations sont déjà en cours avec le gestionnaire de la pourvoirie.
Infrastructure	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Il ne devrait y avoir aucun chemin à moins de 250 m de la limite de la pourvoirie.	Une rencontre a été organisée avec le pourvoyeur pour lui présenter les secteurs d'intervention dans les limites de la pourvoirie. Des mesures d'harmonisation ont été convenues avec le gestionnaire de la pourvoirie pour prendre en considération ses préoccupations.
Localisation des travaux	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Il y a des secteurs sur le territoire d'une pourvoirie qui ont été de nouveau soumis à la consultation même s'ils avaient été retirés des consultations dans les années précédentes.	Dans les secteurs de nouveau soumis à la consultation, des mesures d'harmonisation ont été convenues avec le gestionnaire de la pourvoirie par le passé et elles seront appliquées. Les chantiers soumis à la consultation dans le passé peuvent l'être de nouveau.
Biodiversité	Acériculteur	Est-ce qu'il est possible d'avoir un potentiel acéricole dans un refuge biologique?	Comme mentionné dans les lignes directrices relatives à la gestion des refuges potentiels, l'acériculture est interdite dans un refuge biologique.

Processus	Chasseur, pêcheur	Les rapports de consultation publiés depuis 2019 démontrent bien que la ressource est attribué essentiellement aux compagnies forestières qui ne laissent aucune place au développement durable pour d'autres organismes.	L'harmonisation des secteurs soumis à la consultation se fait dans un esprit de conciliation en tenant compte de l'ensemble des préoccupations des utilisateurs. Il est difficile de convenir de nouvelles mesures d'harmonisation une fois que la phase de consultation est terminée et que la récolte est commencée. C'est l'une des raisons pour lesquelles le MRNF encourage les utilisateurs de la forêt à formuler leurs préoccupations en amont du processus de planification, durant la phase de consultation du PAFIO qui a lieu chaque année. Le MRNF a élaboré une capsule d'information sur le processus de consultation. Pour avoir plus de détails, consulter : La forêt démystifiée : les consultations publiques du domaine forestier, comment s'y retrouver? Gouvernement du Québec (quebec.ca)
Période de réalisation des travaux	Chasseur, pêcheur	Il faut s'assurer que les sentiers de VTT menant au lac restent accessibles et sans obstruction. Il ne doit pas y avoir de travaux pendant la période de la chasse au chevreuil.	Le RADF prévoit que seule la récolte partielle, sous certaines conditions, peut être réalisée dans une lisière boisée située de chaque côté d'un sentier aménagé pour lequel un droit a été délivré en vertu d'une loi ou d'un règlement du gouvernement. Le demandeur sera recontacté lorsque les secteurs d'intervention seront définis pour fournir les détails comme les types de coupes, les chemins et la période de réalisation des travaux.
Infrastructure	Chasseur, pêcheur	Le demandeur désire avoir plus d'information sur les chantiers dans son secteur de chasse et pêche.	Le demandeur sera recontacté une fois que les secteurs d'intervention seront planifiés et que l'information disponible sera plus détaillée.
Processus	Chasseur, pêcheur	Une harmonisation avait été conclue il y a quelques années. Le tiers demande que l'harmonisation soit reconduite. Il y a un risque que les animaux de compagnie des travailleurs se retrouvent dans les trappes du demandeur.	Les mesures d'harmonisation seront reconduites pour une autre période de cinq ans. Le BGA informera le demandeur deux semaines avant le début des travaux pour que ce dernier retire son équipement de trappe.

Période de réalisation des travaux	Récréotourisme	Il faut informer le demandeur avant que les travaux débutent.	Le BGA transmettra un calendrier des travaux prévus et contactera le tiers au moins une semaine avant le début des travaux.
------------------------------------	----------------	---	---

UA 82-51

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	Villégiateur	Une coupe dans ce secteur viendrait perturber des chemins d'accès et enlever le tampon forestier entre les villégiateurs.	La récolte sera faite l'hiver et les sentiers de VTT seront protégés et laissés libres de débris dus aux travaux. Des ajustements ont été apportés à la planification (ajout et retrait) pour maintenir la quiétude. Les demandeurs sont d'accord avec les ajustements proposés.
Infrastructure	Chasseur, pêcheur	Multiplés commentaires : faire des chemins d'hiver, avoir un seul chemin d'accès, avoir des bandes de protection, protéger un pont.	Le MRNF répond aux préoccupations soulevées par la délimitation des secteurs d'intervention retenus et répond ainsi aux attentes énoncées. L'entente des années précédentes sera respectée. L'entente est en vigueur pour les trois prochaines années.
Type de coupe	Municipalité, MRC	Il faut avoir des mesures pour prévenir des inondations autour d'un lac (ex. : augmenter la rétention d'arbres dans le secteur).	Le MRNF laissera une plus grande proportion de rétentions en augmentant le nombre de coupes à rétention variable dans ce chantier.
Quiétude	Villégiateur	Un groupe de riverains et des citoyens concernés ont plusieurs préoccupations liées par exemple à la qualité de l'eau, au paysage, à la présence d'un ravage de cerfs de Virginie et aux sentiers pédestres autour du lac.	Le MRNF a organisé une rencontre avec les citoyens du secteur visé par les préoccupations formulées. Les sujets abordés lors de la rencontre concernaient : - le processus de consultation; - les droits présents sur le territoire; - le plan spécial TBE; - l'aménagement possible dans l'habitat du cerf de Virginie; - la protection des sites sensibles, la protection du paysage;

			- la gestion des essences sans preneur et la protection de la qualité de l'eau. Les engagements pris par le MRNF sont les suivants : - faire des visites de terrain et présenter une planification avec les secteurs d'intervention retenus d'ici l'automne 2023; - poursuivre les rencontres avec les associations de riverains concernées; - transmettre la planification comprenant les secteurs d'intervention retenus (récolte et chemin) à tous ceux qui en ont fait la demande; - faire une rédaction de l'harmonisation des usages; - faire une rédaction de l'harmonisation opérationnelle par les industriels.
Type de récolte	Municipalité, MRC	Une coupe à blanc est prévue sur la moitié de la rive du lac, ce qui est inacceptable. Il y a plusieurs villégiateurs permanents autour de ce lac, qui y habitent en raison de l'environnement forestier et de la faune qui s'y trouve. Le transport du bois sur les chemins municipaux pourrait entraîner leur détérioration.	Une récolte avec legs biologiques par îlots a été prescrite autour du lac pour préserver le paysage et respecter l'entente paysage. Le secteur avait été soumis à la consultation pour le PAFIO de 2021. Les chantiers sont soumis à la consultation et harmonisés pour une durée de cinq ans. Néanmoins, le MRNF met le demandeur en contact avec le BGA pour qu'il y ait des harmonisations quant à l'utilisation des chemins municipaux.
Type de récolte	Chasseur, pêcheur	Il y a beaucoup de superficies planifiées.	Une carte comprenant la planification des secteurs d'intervention a été transmise et un appel téléphonique a été fait pour voir si le demandeur désirait une rencontre. Le MRNF a répondu aux préoccupations par la planification des secteurs d'intervention.
Type de récolte	Villégiateur	Les volumes de sapins présents dans ce secteur ne semblent pas justifier un plan spécial TBE. Par ailleurs, il serait intéressant d'avoir les volumes réellement récoltés par essences dans le chantier.	À la suite d'une prise de données terrain, il a été constaté qu'il y avait une forte présence d'essences peu susceptibles à la TBE, et donc que ce bloc serait retiré du plan spécial TBE. Cependant, comme le bloc est en forêt publique, il pourrait éventuellement être récolté. Le projet de mesurage des volumes récoltés et mesurés qui couvrirait ce chantier était intégré avec plusieurs autres chantiers. Afin d'obtenir une donnée plus précise pour le

			chantier ciblé, le MRNF a transmis la demande auprès des BGA pour vérifier s'ils ont cette donnée.
Infrastructure	Récréotourisme	Les chemins forestiers qui donnent accès aux travaux pourraient endommager les sentiers.	Le RADF prévoit des normes particulières d'intervention pour la protection des paysages à partir des sites pour lesquels un droit a été délivré en vertu d'une loi ou d'un règlement du gouvernement. La présentation des secteurs d'intervention planifiés a répondu aux préoccupations du demandeur.

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Type de travaux	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Dans le site d'aménagement de l'habitat du caribou, 700 ha sont soumis à la consultation. Est-ce que le plan d'aménagement de l'habitat du caribou est identifié dans son ensemble sur la carte interactive? Il ne semble y avoir aucun travail dans certains secteurs. Est-ce que la fermeture des chemins est arrêtée? Est-ce que le moratoire du site faunique du caribou prend fin? Il n'est pas nécessaire d'agrandir ce site; cela pourrait mettre en péril l'acceptabilité sociale d'un projet de rétablissement du caribou.	Des plantations d'arbres résineux sont planifiées dans le but de favoriser l'habitat du caribou. La carte interactive présente seulement la zone de protection intégrale du caribou (nommé « plan d'aménagement du caribou » dans le commentaire). La fermeture d'un chemin, qu'il soit existant ou qu'il soit à construire, doit faire l'objet d'une consultation des intervenants concernés et être autorisée par le MRNF en vertu de la LADTF. Une fermeture de chemin peut être temporaire ou permanente, selon les objectifs du demandeur et la décision du MRNF à la suite de la consultation. Les travaux de fermeture de chemin peuvent être de diverses natures : retrait des infrastructures (ponts et ponceaux), reboisement des emprises de chemin, modification de la signalisation, ajout d'une barrière ou d'un obstacle à la circulation, etc. Le processus de fermeture des chemins est un exercice continu, mais il n'est pas présenté sur la carte. Le MELCCFP a la responsabilité d'élaborer la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards. Celle-ci sera appliquée une fois publiée.
Infrastructure	Zec, pourvoirie, réserve faunique	En ce qui concerne la fermeture de chemins, le MRNF devrait entrer en communication avec les détenteurs de baux qui pourraient être affectés pour les informer de cette fermeture.	Le MELCCFP a la responsabilité d'élaborer la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards. Le MRNF appliquera cette stratégie dans sa planification lorsqu'elle sera connue. Le MRNF transmettra la préoccupation au MELCCFP. Lors de la fermeture de chemins dans le secteur sensible du caribou, une lettre est envoyée à chaque détenteur de bail (abri sommaire) qui pourrait être touché par la fermeture. Tous les chemins donnant accès à des droits délivrés sur le territoire public sont pris en compte.

Type de coupe	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Est-ce que c'est possible d'avoir un pourcentage de l'application des coupes forestières basé sur le concept du COS (compartiment d'organisation spatial)?	La consultation du PAFIO concerne les secteurs d'intervention potentiels et non les secteurs d'intervention choisis. Le COS ne s'applique pas encore.
Biodiversité	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Est-ce possible, lors de la planification des travaux, de récolter des données visuelles sur la présence d'originaux? Cela permettrait de mesurer l'impact des coupes avec la méthode COS et de fournir des données de plus à celle fournie par le MELCCFP.	La donnée d'inventaire faunique est de la responsabilité du MELCCFP. Le MRNF invite tout de même le demandeur à mentionner sa préoccupation à la TLGIRT.
Type de coupe	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Quelle est la superficie totale en hectares des coupes forestières en 2023 pour l'unité de gestion 083? Quelle est la totalité prévue de récolte en mètres cubes de bois commercial par essences dans le PAFIO de 2023? Quelle est la superficie qui sera reboisée en 2023?	Nous ne possédons pas encore les données pour répondre aux deux premières préoccupations puisqu'il n'y a pas encore eu de permis délivré pour la période 2023-2024. Les superficies approximatives qui seront reboisées ont été fournies au demandeur.
Processus	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Certains propriétaires d'abris sommaires ne se sentent pas consultés ou respectés dans leur droit d'accès à la forêt et à la ressource faunique. Il est grand temps de mettre de l'énergie pour enclencher des mécanismes de sensibilisation auprès des industriels et des propriétaires des abris sommaires, et ce, parrainé par le ministère des Forêts.	Les commentaires ont été acheminés aux coordonnateurs régionaux concernés au sein du MRNF de l'Abitibi-Témiscamingue.
Processus	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Pour la séance d'information du prochain PAFIO, le MRNF devrait garder l'invitation Teams même si la rencontre est en présentiel. Offrir les deux possibilités (en ligne et en présentiel) est une façon de montrer que le MRNF fait tous les efforts pour joindre les gens. De plus, le lien vers Forêt ouverte devrait être gardé lors de la séance d'information du PAFIO, car c'est une façon d'inviter les	Les commentaires ont été acheminés aux coordonnateurs régionaux concernés au sein du MRNF de l'Abitibi-Témiscamingue.

		gens à suivre les développements de la forêt québécoise.	
Période de réalisation des travaux	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Il y a plusieurs préoccupations en ce qui concerne le territoire d'une pourvoirie : le calendrier d'opération, l'accès à la voirie, la protection des frayères. Il faudrait faire une analyse de paysage.	Des mesures d'harmonisation répondant aux préoccupations soulevées ont déjà été convenues avec le gestionnaire de la pourvoirie.
Période de réalisation des travaux	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Il faudrait que les travaux forestiers soient suspendus lors de la période de la chasse.	Une mesure d'harmonisation opérationnelle existe pour qu'il n'y ait pas de travaux lors des quatre premiers jours de chasse à l'original. Le MRNF ne peut pas accepter la demande de façon systématique puisque le calendrier de récolte sur le territoire varie d'une année à l'autre selon la localisation des chantiers pour chacun des industriels. Néanmoins, des mesures d'harmonisation opérationnelles sont possibles pour répondre aux préoccupations des utilisateurs du territoire. Les préoccupations opérationnelles telles que les calendriers des travaux sont envoyées aux BGA et peuvent être discutées avec ces derniers. De plus, le MRNF est sensible à l'importance de la première semaine de chasse et il informera le demandeur à l'avance si jamais des travaux sylvicoles non commerciaux doivent être faits durant cette période.
Période de réalisation des travaux	Récréotourisme	Les coupes et les chemins peuvent nuire à la qualité des sentiers dans ce secteur ainsi que dans les secteurs voisins et à la circulation sur ces sentiers.	Le RADF prévoit des normes particulières d'intervention pour la protection des paysages à partir des sites pour lesquels un droit a été délivré en vertu d'une loi ou d'un règlement du gouvernement. Concernant le secteur mentionné, il n'y a pas de récolte cette année à l'endroit dont il est question dans la préoccupation. De plus, une entente répond déjà aux préoccupations du demandeur.

Période de réalisation des travaux	Récréotourisme	Si les travaux sont faits en hiver, il devra y avoir une cohabitation avec les motoneigistes.	Si des opérations sont prévues l'hiver à proximité des sentiers de motoneige identifiés, le BGA transmettra un calendrier des travaux au club. Au besoin, des mesures pourront être convenues pour assurer une cohabitation sécuritaire (ex. : panneaux de signalisation).
Infrastructure	Récréotourisme	Les travaux pourraient nuire à la qualité des sentiers de motoneige.	Le RADF prévoit qu'une lisière boisée d'au moins 30 m doit être conservée de chaque côté d'un sentier aménagé pour lequel un droit a été délivré en vertu d'une loi ou d'un règlement du gouvernement. Le MRNF a élargi la bande sur le côté ouest du sentier.
Transport	Autre	Il y a des chemins qui ne doivent pas être utilisés par la compagnie forestière. Il faut éviter un bris de l'équipement réglementaire dans ce secteur.	Des mesures d'harmonisation sont mises en place pour protéger l'équipement et la compagnie forestière ne circulera pas sur les chemins identifiés pour des raisons de sécurité, conformément aux harmonisations entendues.
Infrastructure	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Ce chemin doit être minimalement un chemin de classe 5 pour permettre l'utilisation de la rampe de mise à l'eau convenue dans l'entente de 2018-2023 et reportée dans l'entente 2023-2028.	La planification des chemins a été déléguée aux industriels par le MRNF. La préoccupation a été transmise au BGA concerné.
Infrastructure	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Il ne doit pas y avoir de chemin forestier près du lac, car ce sera difficile de contrôler l'accès.	Il n'y a présentement aucun chemin en implantation, en réfection ou en amélioration dans un rayon de 300 m autour du lac.
Type de travaux forestiers	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Préoccupations : nombre de chantiers annuels, fraye, qualité du paysage, superficie de coupe, période des travaux, nombre total de chantiers et superficie de récolte.	Les chantiers ont déjà été soumis à la consultation et harmonisés dans le cadre d'une consultation antérieure. Les préoccupations seront prises en compte dans les planifications futures lorsque ce sera possible.
Infrastructure	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Deux chemins devront être de classe 5 ou plus.	La demande est transférée au BGA pour analyse du premier chemin.
Type de travaux forestiers	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Il y a eu une coupe à proximité en 2013 et la régénération n'est pas assez haute. Plusieurs particularités dans le secteur devraient être conservées pour favoriser la présence des originaux.	Le demandeur a envoyé une proposition de planification au MRNF qui inclut les particularités mentionnées. Puis, une rencontre a eu lieu et les préoccupations du demandeur ont été satisfaites.

Type de travaux forestiers	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Certains chantiers sont déjà harmonisés. Aucun ajout ne sera accepté malgré la grille de gestion des écarts.	À la suite d'une explication sur l'utilisation de la grille de gestion des écarts, le tiers confirme qu'il ne voit pas de problème à son utilisation.
Infrastructure	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Aucune connexion entre les chantiers et l'extérieur de la pourvoirie. Il faut éviter des chemins en boucles.	Les demandes seront analysées par le BGA et une réponse sera envoyée au tiers.
Infrastructure	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Aucun chemin à moins de 250 m de la limite de la pourvoirie.	Les chemins identifiés constituent les seuls accès pour de nombreux autres utilisateurs. Par conséquent, le MRNF ne peut pas répondre favorablement à cette demande.
Période de réalisation des travaux	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Répartir les travaux dans le temps permettrait de favoriser la qualité de l'habitat faunique. Demande de CPRS à îlots pour protéger la qualité du paysage autour de certains lacs. Il est difficile de cibler des préoccupations spécifiques pour le plan spécial TBE.	Seules les plantations seront entretenues. Il y a déjà une harmonisation convenue qui préserve une bande de 100 m autour d'un lac. Cela satisfait le demandeur. Pour les autres lacs, l'enjeu sera pris en considération dans le futur lorsque la planification des secteurs d'intervention sera faite dans le secteur. Les secteurs d'intervention seront envoyés une fois qu'ils seront prêts.
Quiétude	Municipalité, MRC	Un bloc de coupe se situe dans une zone tampon qui assure la quiétude de certains villégiateurs.	À la suite d'une analyse de la proposition du demandeur, le MRNF accepte le retrait d'une portion du bloc de coupe proposé et ajoute une bande de 200 m comme zone tampon.
Transport	Municipalité, MRC	Un des chemins prévus pour le transport de bois est très achalandé. Il ne faudrait pas qu'il y ait de transport aux heures de pointe. Il y a un chemin qui est interdit aux camions lourds. Il y a un chemin qui passe proche d'un lac autour duquel se trouvent des résidences permanentes. Un des chemins donne accès à une route municipale très achalandée.	Le BGA communiquera avec le demandeur pour lui soumettre une proposition. Le chemin interdit aux camions lourds est déjà pris en compte. Les camions passeront par une voie de contournement. Le chemin où se trouvent des résidences permanentes ne sera pas utilisé. Une mesure d'harmonisation opérationnelle sera conclue et le chemin sera retiré de la planification. Une mesure d'harmonisation sera ajoutée pour que la route municipale ne soit pas empruntée et qu'un chemin de

			contournement soit accessible. Le BGA contactera le tiers s'il n'y a pas d'autre option.
Localisation des travaux	Municipalité, MRC	Il y a une bande de rétention qui est trop étroite entre un bloc de coupe et un chemin. Il y a un secteur qui est dans un bail d'exploitation de gravier à droit exclusif.	Ces superficies ont été retirées de la planification.
Période de réalisation des travaux	Municipalité, MRC	Il est nécessaire que les travaux se déroulent en dehors de la saison de camping. Il faut aussi minimiser l'impact visuel.	Le secteur était déjà harmonisé. Les opérations dans le secteur se dérouleront en hiver et de jour.
Quiétude	Municipalité, MRC	Il faut garder la quiétude des citoyens en laissant des bandes plus larges sur les chemins identifiés.	Les opérations se feront de jour et des bandes ont été ajoutées aux endroits identifiés.
Quiétude	Municipalité, MRC	Les bandes de protection riveraine sont trop petites pour préserver l'encadrement visuel. Les bandes boisées conservées entre les coupes et les résidences urbaines devraient être plus grandes.	Les bandes riveraines sont plus grandes que celles demandées dans le RADF, mais le MRNF accepte de les agrandir et modifie un bloc de coupe en augmentant la largeur des lisières pour diminuer l'impact visuel. La proposition du MRNF d'augmenter la taille des bandes boisées répond aux préoccupations du demandeur.
Infrastructure	Municipalité, MRC	Il faut éviter d'implanter un nouveau chemin et utiliser plutôt un chemin déjà existant.	Il y a effectivement un ancien chemin à proximité. L'option d'utiliser ce chemin sera étudiée lors de la planification des secteurs d'intervention.
Type de travaux forestiers	Chasseur, pêcheur	Il y a eu des coupes forestières récemment et la forêt ne s'est pas régénérée. Le secteur contient des corridors de déplacement utilisés par plusieurs espèces fauniques. Des travaux ont eu lieu dans un secteur non identifié sur la carte.	La présentation des secteurs d'intervention planifiés a répondu aux préoccupations du demandeur.
Période de réalisation des travaux	Chasseur, pêcheur	Est-ce qu'il y aura une coupe autour du camp? Si oui, à quelle date?	Il n'y aura pas de coupe prévue dans ce secteur en 2023-2024.

Infrastructure	Chasseur, pêcheur	Il y a présence d'une source d'eau potable proche du chemin. Elle pourrait être touchée par les travaux et le transport.	Bien que cette source d'eau ne soit pas officiellement reconnue, elle avait déjà été identifiée dans une année antérieure et la superficie autour de la source a été retirée de la planification. Ce chemin fait partie du réseau stratégique. Le MRNF s'assurera que les modalités élaborées par la TLGIRT pour les eskers d'intérêt, notamment le maintien d'un couvert forestier adéquat et la minimisation de la densité de chemins par la priorisation de l'utilisation des chemins déjà existants, seront respectées. De plus, le BGA propose des mesures de mitigation dans un rayon de 60 m autour de l'esker : - limitation du déboisement sur le chemin; - aucune implantation de chemin; - aucun réservoir de diesel ou atelier mécanique ne doit être stationné sur ces sites; - aucun entretien ou remplissage de diesel.
Quiétude	Chasseur, pêcheur	Il faut garder la quiétude des lieux et éviter qu'il y ait un chemin proche du camp.	Il n'y a pas de récolte prévue dans ce secteur en 2023-2024. Si le BGA planifie des chemins durant cette année, il contactera le demandeur.

UA 84-51 ET 84-62

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	Municipalité, MRC	La faisabilité d'un bloc de coupe est compromise à cause de l'implantation d'une infrastructure servant à traverser le cours d'eau. Il serait peut-être sage de laisser le bloc en superficie non récoltable.	Le bloc identifié pourra être reporté pour la récolte.
Quiétude	Municipalité, MRC	Il est important de préserver une bande boisée de plus, large que 20 m, autour du lac afin que le paysage soit intact pour les utilisateurs.	Une analyse de paysage sera réalisée lors de la planification des secteurs d'intervention dans le bloc. L'analyse servira à minimiser l'impact visuel de la coupe, mais il sera impossible de n'avoir « aucune coupe visible à partir du lac ».
Période de réalisation des travaux	Chasseur, pêcheur	Est-ce qu'il y aura des travaux lors de la période de chasse? Est-ce qu'il est possible d'être tenu au courant des chantiers prévus dans l'année?	Il est prévu de réaliser ces travaux à l'hiver, mais le déboisement pour les chemins pourrait s'effectuer plus tôt. Le MRNF a fourni le lien vers le site Web de la carte interactive de la PRAN.
Localisation des travaux	Villégiateur	Est-il possible d'effectuer les travaux dans les endroits où il n'y aura pas d'impact sur le paysage visuel? Serait-ce possible de se faire avertir du début des travaux quelque temps avant qu'ils commencent? En raison de l'augmentation du risque de vol et de vandalisme, est-ce possible de ne faire que des chemins d'hiver, qui se régénéreront plus vite? De plus, est-ce que les sentiers pourront être protégés de la dégradation causée par la machinerie et l'abattage?	Le MRNF a proposé des coupes à rétention variable par îlots, qui peuvent être regroupés à des endroits sensibles pour minimiser l'impact visuel. Cette solution répond aux préoccupations du tiers. Le MRNF a fourni le lien vers le site Web de la carte interactive de la PRAN au demandeur. Une partie des accès seront des chemins d'hiver pour la récolte. Par contre, les accès pourraient être améliorés pour la remise en production.

Infrastructures (chemins, ponts)	Chasseur, pêcheur	Il faut maintenir l'accès carrossable existant en classe 5. Il faut être informé du moment où les travaux auront lieu.	Une mesure d'harmonisation opérationnelle est en cours de développement avec plusieurs BGA en ce qui concerne la possibilité de garder l'accès carrossable en classe 5. Le demandeur sera avisé quand le secteur sera autorisé.
Période de réalisation des travaux	Récréotourisme	Il faut garder l'intégrité des sentiers de motoneige. L'année passée, cette mesure d'harmonisation n'a pas été respectée. La tablette (une place surélevée à côté du chemin forestier pour délimiter physiquement l'endroit entre les motoneiges et les camions) doit être d'au moins 10 pieds de large. L'impact des travaux sur le paysage devra être minimal et des arbres devront être laissés debout de chaque côté des sentiers pour servir de coupe-vent.	Les mesures d'harmonisation de l'année dernière n'ont pas été respectées à cet endroit. Le MRNF a remis un avis de non-conformité à la compagnie forestière, l'obligeant à remettre en état les lieux. Les correctifs apportés satisfont le tiers. Le RADF prévoit de laisser une lisière boisée d'au moins 30 m de chaque côté des sentiers de motoneige reconnus. Il n'y a pas de lisière laissée en bordure des chemins forestiers que certains motoneigistes utilisent.
Infrastructure	Récréotourisme	La réfection du chemin pourrait nuire à l'intégrité du sentier de motoneige. La localisation des chemins et des travaux sylvicoles non commerciaux dans ces secteurs pourrait nuire à l'intégrité du sentier.	Le RADF prévoit qu'une lisière boisée d'au moins 30 m doit être conservée de chaque côté d'un sentier aménagé pour lequel un droit a été délivré en vertu d'une loi ou d'un règlement du gouvernement. Il n'est pas prévu d'avoir des travaux sylvicoles non commerciaux à cet emplacement en 2023-2024. Les préoccupations sont notées dans le système du MRNF.
Infrastructure	Chasseur, pêcheur	Accès au territoire. Le demandeur souhaite que les accès dans ce secteur soient de classe hiver. Il souhaite qu'un des chemins prévus ne soit pas implanté.	Une mesure d'harmonisation est en cours de développement pour implanter un chemin de classe hiver à un autre endroit que le chemin présenté lors de la consultation.

UA 86-51

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	Chasseur, pêcheur	Le chantier couvre la totalité de la zone de chasse. Il ne sera donc pas possible de chasser et l'abri sommaire sera visible, et donc plus vulnérable au vandalisme. Serait-ce possible de garder du bois non récolté autour de l'abri sommaire?	La planification finale des chantiers de récolte prévoit une certaine quantité de forêts résiduelles pour répondre, notamment, aux besoins fauniques. Concernant la préoccupation apportée, il n'y a pas de bande de protection autour des abris sommaires. Le BGA s'est engagé à protéger les sentiers de chasse du demandeur si ce dernier envoie les fichiers de formes avec la localisation précise des sentiers.
Période de réalisation des travaux	Chasseur, pêcheur	Il ne faut pas reboiser en septembre ou en octobre dans quelques secteurs.	Il n'y a pas de reboisement prévu dans ces secteurs en septembre et en octobre cette année.
Localisation des travaux	Récréotourisme	La coupe nuira à la qualité des chemins de motoneige.	Le RADF prévoit qu'une lisière boisée d'au moins 30 m doit être conservée de chaque côté d'un sentier aménagé pour lequel un droit a été délivré en vertu d'une loi ou d'un règlement du gouvernement. Les secteurs mentionnés ne contiennent que des chantiers qui seront en fonction en été au cours des trois prochaines années. Le demandeur sera contacté par le BGA advenant que les travaux doivent être faits en hiver pour établir des modalités le cas échéant.
Biodiversité	Chasseur, pêcheur	La récolte de bois affecte négativement la biodiversité faunique et il ne reste pas assez de forêts sur le territoire. Ne pas faire de coupe supplémentaire pour au moins 10 ans.	La planification finale des chantiers de récolte prévoit une certaine quantité de forêts résiduelles pour répondre, notamment, aux besoins fauniques. Le MRNF ne peut pas accepter la demande de façon systématique puisque le calendrier de récolte sur le territoire varie d'une année à l'autre selon la localisation des chantiers.

			Les préoccupations opérationnelles telles que les calendriers des travaux sont envoyées aux BGA et peuvent être discutées avec ces derniers. Dans ce cas-ci, il n'y a pas de récolte prévue à court terme dans ce secteur. De plus, des perturbations naturelles pourraient nécessiter la récupération du bois.
Processus	Chasseur, pêcheur	Les préoccupations formulées l'année passée n'ont pas été prises en compte.	Le demandeur sera contacté lorsque la planification des secteurs d'intervention sera en cours pour préciser ces préoccupations dans le secteur. Les préoccupations du demandeur sont enregistrées dans le système du MRNF, mais il n'a pas été recontacté étant donné qu'il n'y a pas eu de travaux dans le secteur que le demandeur utilise pour la chasse. La situation se répète cette année étant donné que les préoccupations sont surtout d'ordre opérationnel. Les préoccupations opérationnelles telles que les calendriers des travaux et l'implantation de chemins sont envoyées aux BGA et peuvent être discutées avec ces derniers.

Conclusion

Le MRNF remercie les différents participants pour leur contribution à améliorer nos planifications et par l'expression de leurs intérêts et préoccupations pour nous aider à prioriser les travaux à venir.

Pour consulter les différents documents de planification forestière liés à l'Abitibi-Témiscamingue, visitez Québec.ca à l'adresse : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/abitibi-temiscamingue>.

Notez que des consultations publiques sur les PAFIO sont organisées annuellement dans le but de recevoir les commentaires des organismes et des particuliers au cours de la période de validité des plans. Ces consultations se tiennent généralement en janvier. Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, visitez la carte interactive de la région dans le site Web mentionné plus haut ou adressez-vous à l'une des six unités de gestion du MRNF mentionnées ci-dessous.

Courriel : abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Rouyn-Noranda

70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388

Unité de gestion de la Mégiscane

250, 14^e Avenue Est
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Téléphone : 819 737-2350

Unité de gestion de Val-d'Or

420, boulevard Lamaque
Val-d'Or (Québec) J9P 3L4
Téléphone : 819 354-4611

Unité de gestion du Lac-Abitibi

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Unité de gestion de l'Harricana-Sud

1122, route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion du Témiscamingue

75, rue des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1J2
Téléphone : 819 629-6494

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable, pour annoncer la consultation publique.

Tableau 1 : Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Courriel	Citoyennes et citoyens voulant être tenus informés	Liste des citoyennes et citoyens ayant manifesté leur intérêt à être informés des consultations publiques	122 personnes	16 janvier 2023
		Membres des TLGIRT	58 personnes abonnées	14 décembre 2022
Avis public	Lecteurs et lectrices de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires des MRC touchées par les unités d'aménagement	<i>Le Citoyen Rouyn-Noranda</i>	18 janvier 2023
			<i>Le Citoyen Abitibi-Ouest</i>	18 janvier 2023
			<i>Le Citoyen Vallée-de-l'Or</i>	18 janvier 2023
			<i>Le Citoyen Harricana</i>	18 janvier 2023
			<i>Reflet Témiscamien</i>	17 janvier 2023
Site Web	Média et grand public	Annonce officielle	Québec.ca	23 janvier 2023
		Communiqué de presse accessible au grand public. Transmis aux journalistes et aux salles de presse régionales	Cision	23 janvier 2023
Réseau social	Personnes abonnées à la page Facebook du MRNF	Page publique gérée par le MRNF	1 publication	8 février 2023

AVIS PUBLIC

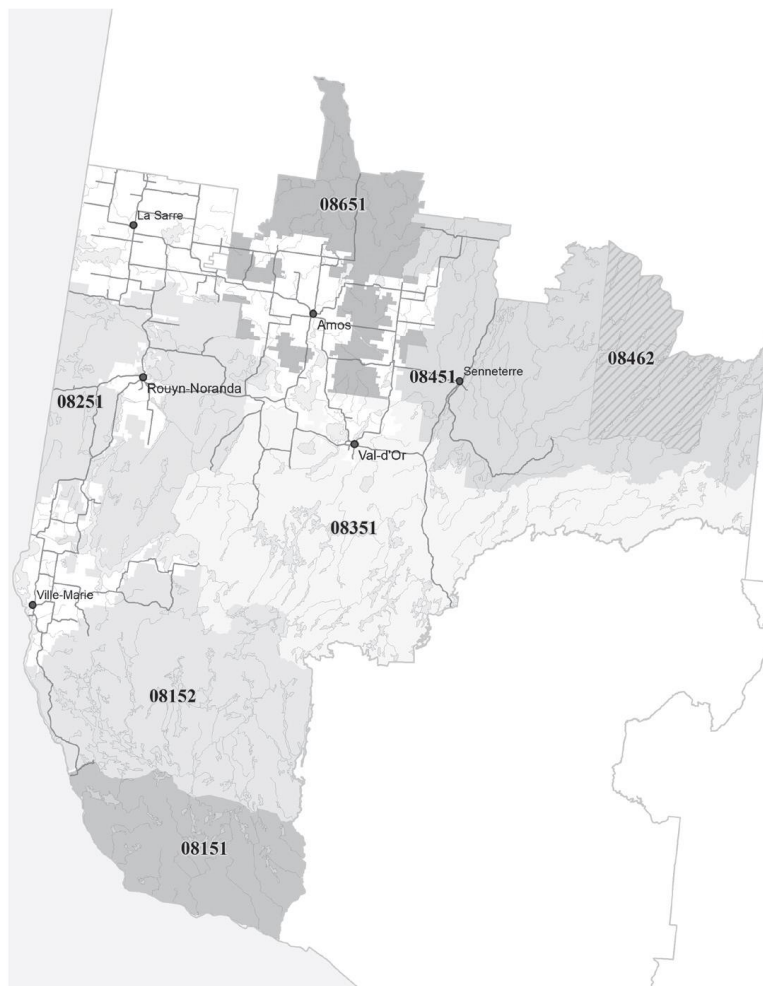
CONSULTATION PUBLIQUE

Travaux en forêt dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Du 23 janvier au 16 février 2023, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) invite la population à s'exprimer sur les travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux qui auront lieu dans les unités d'aménagement 081-51, 081-52, 082-51, 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51.

Pendant cette période, la population est invitée à formuler ses commentaires sur les nouveaux secteurs d'intervention potentiels, plus particulièrement sur le point suivant :

1. Les secteurs d'intervention potentiels (SIP) des travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux (récolte de bois, de la préparation de terrain, du reboisement, de l'entretien de plantation et de l'éclaircie précommerciale).



SÉANCES D'INFORMATION VIRTUELLES

Le Ministère tiendra des séances d'information virtuelles au cours desquelles ses représentantes et représentants régionaux présenteront un résumé du contenu de ces plans d'aménagement et seront disponibles pour répondre aux questions.

Séance d'information		
UNITÉS D'AMÉNAGEMENT	DATE ET HEURE	LIEU
081-51 et 081-52	Lundi 23 janvier 2023 à partir de 18 h	En ligne
082-51	Mercredi 25 janvier 2023 à partir de 18 h 30	En ligne
083-51	Jeudi 26 janvier 2023 à partir de 18 h	En ligne
084-51 et 084-62	Mardi 24 janvier 2023 à partir de 18 h	En ligne
086-51	Mardi 31 janvier 2023 à partir de 18 h	En ligne

Pour y assister, veuillez-vous inscrire au plus tard la veille de la séance d'information, à 23 h 59, par courriel : abitibi-temiscamingue.foret@mffp.gouv.qc.ca. Des instructions et un lien Internet seront transmis par courriel aux personnes inscrites pour qu'elles puissent participer à la rencontre.

COORDONNÉES

Il est possible de prendre rendez-vous avec un représentant ou une représentante du Ministère du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou par courriel à l'adresse abitibi-temiscamingue.foret@mffp.gouv.qc.ca. Le personnel sera en mesure de répondre aux questions et aux préoccupations des citoyennes et citoyens.

Unité de gestion de Rouyn-Noranda 70, avenue Québec Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1 Téléphone : 819 763-3388	Unité de gestion de l'Harricana-Sud 1122, Route 111 Est Amos (Québec) J9T 1N1 Téléphone : 819 444-5238	Unité de gestion du Lac-Abitibi 645, 1 ^{re} Rue Est La Sarre (Québec) J9Z 3P3 Téléphone : 819 339-7623
Unité de gestion de Val-d'Or 420, boulevard Lamaque Val-d'Or (Québec) J9P 3L4 Téléphone : 819 354-4611	Unité de gestion de la Mégiscane 250, 14 ^e Avenue Est Senneterre (Québec) J0Y 2M0 Téléphone : 819 737-2350	Unité de gestion du Témiscamingue 75, rue des Oblats Nord Ville-Marie (Québec) J9V 1J2 Téléphone : 819 629-6494

POUR PARTICIPER

Les personnes intéressées ont jusqu'au 16 février 2023 à 23 h 59 pour consulter les documents et transmettre leurs commentaires sur les plans qui font l'objet d'une consultation en remplissant le formulaire disponible sur notre site Web au Quebec.ca/consultations-foret-abitibi-temiscamingue.

IMPORTANT : Pour connaître les dates des prochaines consultations publiques du Ministère dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, faites-en la demande à abitibi-temiscamingue.foret@mffp.gouv.qc.ca en inscrivant Demande d'inscription sur la liste de diffusion dans l'objet de votre courriel.

ACTIVITÉ D'INFORMATION TENUE

En collaboration avec la Ville de Rouyn-Noranda et les MRC de Témiscamingue, de La Vallée-de-l'Or et de l'Abitibi, des activités d'information ont été réalisées le 23 janvier 2023, le 25 janvier 2023, le 26 janvier 2023, le 24 janvier 2023 et le 31 janvier 2023 pour présenter aux gens du public la carte interactive et le processus de la consultation publique ainsi que pour les informer de la façon de formuler des commentaires.

